

• DE MAI À JUILLET 2024 •

ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE DANS LA ZONE DE TRIANON AU FRANÇOIS

> OBJECTIFS :

- Évaluer les concentrations de NO₂ dans l'environnement de la zone de Trianon
- Établir une cartographie de ce polluant sur la zone d'étude
- Comparer les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

> CONTEXTE :

En 2024, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) a mandaté Madininair pour évaluer les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂), traceur de la pollution automobile, dans la zone d'activité de Trianon, située au François. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour mieux comprendre les enjeux liés à la qualité de l'air sur le territoire.

> MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	CAMPAGNE 3	CAMPAGNE 4
Du 16/05 au 30/05/2024	Du 30/05 au 13/06/2024	Du 13/06 au 27/06/2024	Du 27/06 au 11/07/2024

Après échantillonnage, les tubes sont analysés par spectrophotométrie, au laboratoire d'analyses de Madininair.

RÉSULTATS

Sur la zone de Trianon au François, **aucun site ne dépasse les seuils d'évaluation (supérieur : 32 µg/m³ ; inférieur : 26 µg/m³), ni la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (40 µg/m³).**

La concentration maximale de NO₂ (12.7 µg/m³) a été relevée sur le point 32, situé à proximité des commerces. Cette concentration est supérieure à la valeur limite préconisée par l'OMS de 10 µg/m³.

Grâce aux vents dominants d'est à est-sud-est, les polluants se dispersent rapidement, ce qui limite l'accumulation de NO₂ dans cette zone d'activité.

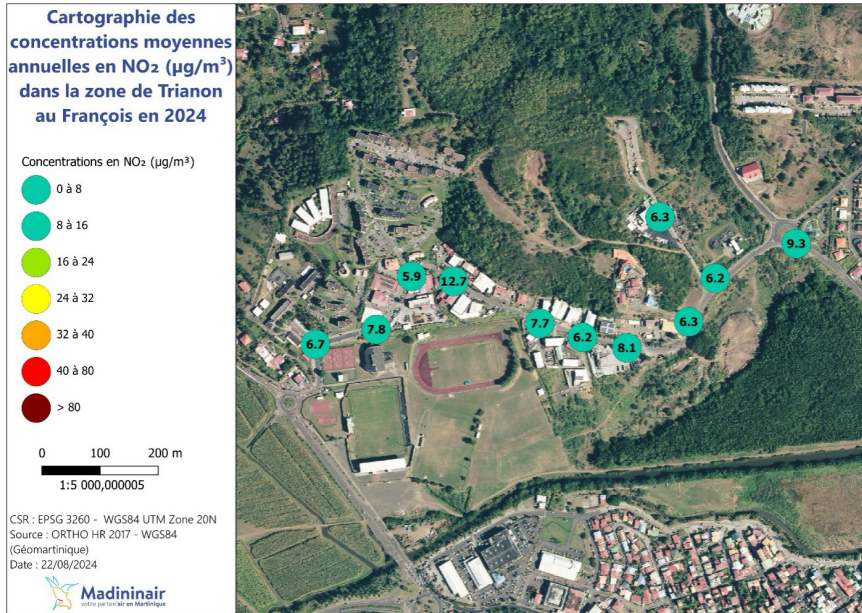


Fig. 1 Cartographie des concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la zone de Trianon au François en 2024

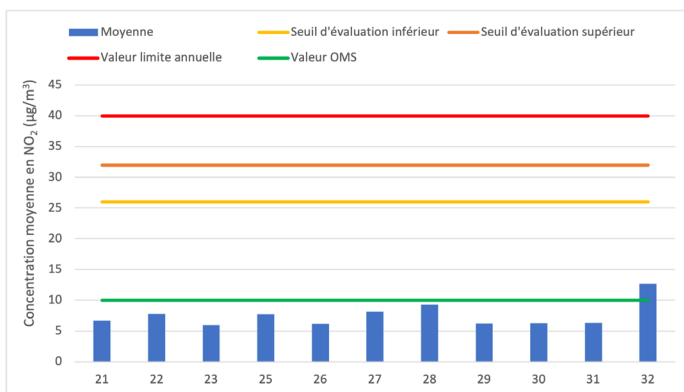
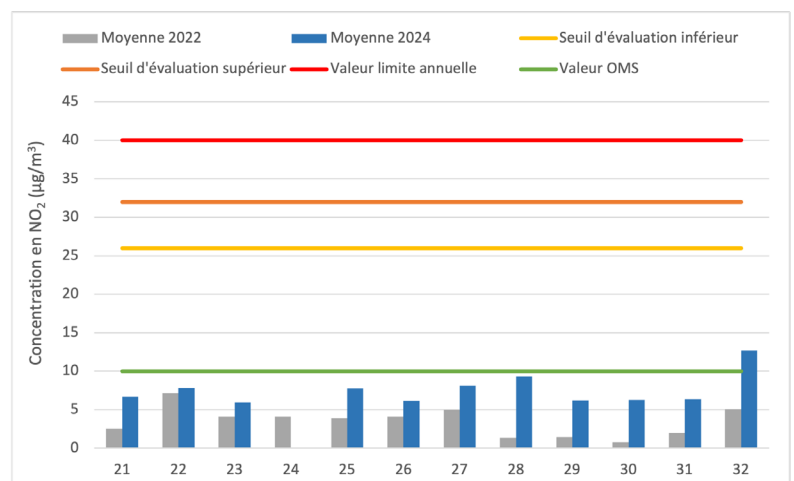


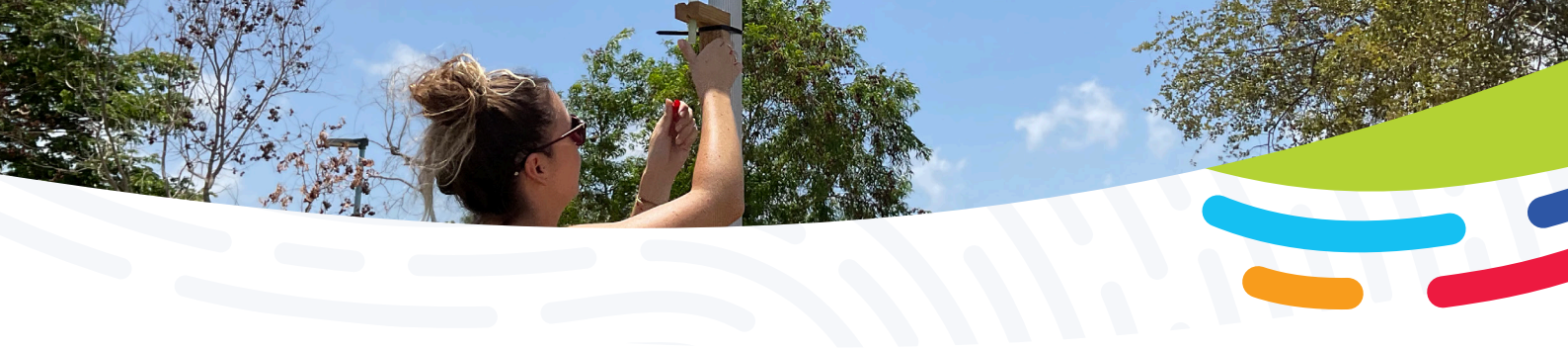
Fig. 2 Concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la zone de Trianon au François en 2024, comparées aux normes environnementales en vigueur

> COMPARAISON DES CONCENTRATIONS ENTRE 2022 ET 2024

Une **augmentation des concentrations moyennes annuelles en NO₂** est observée sur **tous les sites de mesures entre 2022 et 2024**. Cette augmentation peut s'expliquer par la reprise de l'activité à la suite de la crise du Covid19 entre 2020 et 2022.

Fig. 3 Comparaison des concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la zone de Trianon au François entre 2022 et 2024





CONCLUSION

De mai à juillet 2024, Madininair a évalué les concentrations de dioxyde d'azote dans la zone d'activité de Trianon, au François.

Les résultats montrent que :

- les concentrations mesurées sont globalement faibles et ne dépassent aucun seuil réglementaire.
- le risque de dépasser les normes environnementales pour une mesure réalisée toute l'année semble faible dans cette zone.

L'augmentation des concentrations depuis 2022 souligne cependant la nécessité de surveiller ces tendances dans les années à venir pour prévenir d'éventuelles hausses liées à l'intensification des activités humaines.

Cette étude permet de mieux comprendre la répartition de la pollution automobile dans la zone de Trianon et constitue une base solide pour la planification d'actions en faveur de la qualité de l'air.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE